

charge des personnes en situation de handicap, donc ça nous donne le temps de procéder à ces révisions.

– Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. L'article 2 prévoit l'entrée en vigueur de cette loi et j'insiste sur le fait que la date du 1^{er} janvier 2011 est une date impérative parce que la version précédente de l'article 22 se terminait au 31 décembre 2010.

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 94 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/

CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 94.

Motion M1086.09 Gabrielle Bourguet/ Moritz Boschung

(prise en charge des personnes âgées handicapées mentales et psychiques)¹

Prise en considération

Bourguet Gabrielle (PDC/CVP, VE). C'est avec une certaine émotion que je prends la parole sur cette motion puisque je l'avais déposée avec notre collègue Moritz Boschung qui nous a quitté récemment. Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse, réponse favorable à notre motion. Les personnes en situation de handicap mental deviennent de plus en plus âgées et c'est réjouissant, comme le reste de la population d'ailleurs. Or ces personnes nécessitent tout comme les personnes en situation de handicap psychique un encadrement et un soutien particulier et c'est à de nouvelles questions que devra rapidement répondre notre société. Nos institutions pour personnes handicapées ne sont pas forcément toutes adaptées à une population plus âgée et nos EMS ne sont pas forcément tous adaptés à la prise en charge des personnes handicapées mentales et psychiques même s'ils remplissent très bien leur mission lorsqu'ils accueillent l'une de ces personnes. La situation est différente si un EMS accueille une ou deux personnes en situation de handicap de ce type, des personnes peut être encore relativement autonomes ou s'il est un jour amené à accueillir sept ou huit personnes plus lourdement touchées par le handicap. Nous devons donc réfléchir aujourd'hui à la prise en charge des personnes en situation de handicap mental et psychique pour ne pas être démunis demain ou après-demain. Vers quelles structures pensons-nous diriger ces personnes? Ces structures sont-elles prêtes pour ce type d'accueil? Si elles ne le sont pas que faut-il d'ores et déjà mettre en place en termes de personnel, de locaux, d'activités pour qu'elles soient accueillies le mieux possible?

Le Conseil d'Etat se base sur un concept qui vise au maintien à domicile de ces personnes le plus longtemps possible. Je veux bien mais si l'on parle de personnes âgées de 65 ans et plus, je vous laisse imaginer l'âge de leurs parents si elles les ont encore. Certaines personnes ont des familles très présentes alors que d'autres ont peu de famille ou des familles qui n'ont pas malgré toute leur bonne volonté la possibilité de les accueillir. Alors je pose la question, quelle aide pour les familles d'accueil? Les structures de jour apportent déjà une réponse mais à mon sens cela n'est pas suffisant. Nous devons être cohérents et si nous pensons que ces personnes doivent être dans la mesure du possible maintenues à domicile, nous devons alors aider les familles d'accueil notamment financièrement. Le Conseil d'Etat propose une concrétisation de notre motion en

¹ Déposée et développée le 12. novembre 2009, BGC p. 2383; réponse du Conseil d'Etat le 12 octobre 2010, BGC p. 2099.

2014. Cela me pose en soi pas de problème, puisque le but de celle-ci était d'intégrer cette thématique dans les réflexions du projet Senior+ et qu'elle fasse l'objet de dispositions spécifiques soit dans la future loi sur la personne âgée, soit dans la législation sur les personnes handicapées. Mais je ne voudrais pas que cela prétérite des projets qui pourraient éventuellement voir le jour dans l'intervalle et que, cas échéant, on bloque tout en disant maintenant qu'il faut attendre 2014. Une petite remarque encore lorsque le Conseil d'Etat dit qu'il n'y aurait pas besoin de prévoir des dispositions légales spécifiques à ce sujet même s'il est prêt à le faire, je réponds que même si les choses vont de soi, ça va souvent encore mieux en les disant. Je pense qu'il est important qu'une base légale spécifique soit prévue dans ce cas. Sur la base de ces constatations, je vous remercie de soutenir massivement notre motion.

Peiry-Kolly Claire (*UDC/SVP, SC*). La réponse du Conseil d'Etat à cette motion est explicite et intéressante. Finalement, dire oui ou dire non à la motion – peu importe, nous pensions bien que la demande des motionnaires et c'est important, fait partie des réflexions en cours dans le cadre du projet Senior+ et des futures lois sur les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Deux projets conséquents auxquels nous serons attentionnés lors de sa mise en consultation. A propos des personnes en situation de handicap, permettez-moi de relever le reportage de «La Télé» au home de Farvagny, lors des informations fribourgeoises hier soir. En quelques secondes on a pu se rendre compte d'une part de la qualité de l'accueil des personnes en situation de handicap au foyer de jour et d'autre part du soulagement voire du besoin pour les proches d'être un peu déchargés le temps d'un ou de deux jours par semaine. Et au final, l'importance de développer ce genre de structures. Ceci dit, le groupe de l'Union démocratique du centre, se référant à la conclusion du Conseil d'Etat, soutiendra néanmoins cette motion.

Thomet René (*PS/SP, SC*). L'accompagnement des personnes âgées en situation de handicap doit être une préoccupation clairement prise en compte dans les concepts cantonaux autant dans le domaine du handicap que dans celui des personnes âgées. Nous partageons l'avis du Conseil d'Etat que l'objectif doit tendre au maintien de la personne vieillissante dans son milieu de vie aussi longtemps que possible sans discrimination due à une maladie ou à un handicap et nous avons bien compris «milieu de vie» et pas domicile au sens strict. Les personnes vieillissantes en situation de handicap ont parfois un parcours institutionnel qui est devenu aussi leur milieu de vie. Dans d'autres cas, ils ont connu un accompagnement dans le milieu familial par les parents ou les proches. Dans d'autres situations encore elles ont à la fois une expérience institutionnelle tout en gardant une attache familiale très forte. Lorsque la personne en situation d'handicap arrive à l'âge des séniors, les parents qui sont soit très âgées, soit parfois même décédés, ont besoin de relève où il est parfois nécessaire de trouver à ce moment-là une solution institutionnelle. Cependant

chaque situation, à cause de son passé, du domicile des personnes concernées, des habitudes, des contacts que la personne avait, etc., doit être appréciée individuellement. Les voies déjà utilisées ou explorées par le Conseil d'Etat vont dans la bonne direction. En ne privilégiant aucune solution et en s'ouvrant une palette de possibilités, institutions spécialisées, EMS, accueil de jour, etc. on s'assure d'apporter une réponse satisfaisante pour les personnes concernées. Reste à prendre en compte cette thématique dans les législations en cours d'élaboration, soit pour les personnes en situation de handicap ou les séniors. Etant actif dans le groupe de travail du projet sénior-plus, je peux vous assurer que cette prise en compte est déjà assurée dans le domaine des personnes âgées. En conclusion, le groupe socialiste acceptera cette motion qui s'engouffre dans des portes déjà assez ouvertes.

Cotting Claudia (*PLR/FDP, SC*). Cette motion vise tout particulièrement la prise en charge de personnes âgées handicapées mentales et psychiques. Sans nous être concertés avec le groupe de l'UDC, nous nous sommes demandé s'il fallait discuter de cette motion puisque cet accompagnement de personnes âgées entrait dans le cadre d'un concept développé par la commission consultative d'aide et d'accompagnement des personnes handicapées et inadaptées, concept qui s'est développé depuis 2006 déjà, donc il y a plusieurs années que plusieurs groupes travaillent sur cette problématique. Etant donné que le Conseil d'Etat a pris la peine de donner une réponse très précise et très bien fournie, le groupe libéral acceptera cette motion.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Die Problematik der Seniorinnen und Senioren wird in unserem Kanton zunehmend ernster genommen und unsere Fraktion ist sehr erfreut, dass das Konzept «Senior+» und auch die konkreten Arbeiten in diesem Zusammenhang gut vorwärts kommen. Unsere Fraktion war ja ursprünglich auch Autorin eines Postulates in diesem Sinne und der Rapport über diese Seniorinnen und Senioren hat uns in diesem Jahr wertvolle Hintergrundinformationen geliefert.

Wir unterstützen trotzdem diese Motion, die auf die spezielle Situation der behinderten (körperlich und/oder psychisch behinderten) älteren Leute aufmerksam macht. Wir finden, dass dies eine kleine Gruppe von Personen angeht, deren Situation aber so speziell ist, dass sie auch ein besonderes Augenmerk erfordert und besondere Massnahmen erfordert.

Wir haben mit Freude zur Kenntnis genommen, dass eine spezielle Institution für diese älteren Menschen mit Behinderungen im Sensebezirk schon ihren Baubeginn feiern konnte. Wir finden es aber nötig, dass dieses Thema auch auf der strukturellen und gesetzlichen Ebene behandelt wird, um die gesetzliche Grundlage zu schaffen. Es handelt sich um Personen, wo eine individuelle Abklärung der möglichen Unterbringung und der nötigen Betreuung erforderlich ist und in diesem Sinne unterstützen wir diese Motion.

Stempfel-Horner Yvonne (*PDC/CVP, LA*). Die Christlichdemokratische Fraktion hat vorliegende Mo-

tion discutée et soutenu(e) dans le sens de la réponse du Conseil d'Etat.

Permettez-moi quand même de prendre la parole aussi en tant que présidente d'Insieme de Fribourg...

Schon seit längerem haben wir darauf aufmerksam gemacht, dass Menschen mit einer geistigen Behinderung immer älter werden und dass dabei für die Pflege und Betreuung dieser Menschen Lösungen gesucht werden müssen.

Im Rahmen der gegenwärtigen NFA oder des Konzeptes Senior+ wird diese Problematik diskutiert. Gerade wegen diesen Diskussionen schlägt der Staatsrat eine Frist bis 2014 vor. Ich habe Verständnis dafür, aber möchte den Staatsrat doch bitten, anstehende Projekte nicht zu blockieren, wenn es Projekte sind, welche diesen Menschen und ihren Bedürfnissen gerecht werden und wenn sie auch im Sinne der vorliegenden Motion sind.

Wir sprechen immer wieder davon, den Verbleib von diesen Menschen zu Hause solange wie möglich zu fördern. Das ist eine gute Sache. Ich denke, auch wenn die Heime sehr viel gute Arbeit leisten, ist es doch so, dass ein Heim nicht ein Zuhause ersetzen kann. Wir stellen aber immer wieder fest, dass Menschen, die Menschen mit geistiger Behinderung zu Hause haben, immer alles selber machen müssen und dass zu wenig Unterstützung vorhanden ist. Wenn wir sagen, dass wir den Verbleib zu Hause fördern wollen, dann müssen wir auch die nötige Unterstützung dafür bereitstellen. Und wir plädieren auch immer wieder im Rahmen dieser Bedürfnisse und Angebote dafür, dass es verschiedene Angebote gibt und dass diesen Menschen die Wahl gegeben wird, was sie gerne möchten.

In diesem Sinne danke ich auch im Namen unserer Vereinigung dem Staatsrat für ein offenes Ohr.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). J'aimerais poursuivre sur les réflexions de ma préopinante en disant qu'effectivement toutes les mesures que nous pouvons prendre dans le domaine des soutiens et soutiens ambulatoires aux personnes âgées et ou en situation de handicap sont fondamentales. En effet, nous constatons de plus en plus souvent dans des situations de personnes âgées et de personnes en situation de handicap, un phénomène d'épuisement de l'entourage. D'épuisement des conjoints en premier lieu s'ils sont encore là, mais du cadre familial, du cadre de voisinage ou même du cadre institutionnel si cette personne est déjà dans des structures institutionnelles de jour par exemple. Et il est nécessaire et absolument fondamental d'insister dans le cadre des différents projets en cours, maintenant sénior-plus et les dispositions de mise en application d'une nouvelle loi sur les personnes handicapées de donner vraiment un point fort de soutien à toutes les mesures de relève qui peuvent permettre à cet entourage – qu'il soit privé, qu'il soit de voisinage ou qu'il soit professionnel – de pouvoir assumer à long terme sa charge.

Demierre Anne-Claude, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les intervenants qui se prononcent en faveur de cette motion. La problématique du vieillissement des personnes en situation de

handicap est une problématique dont s'est préoccupé le Conseil d'Etat déjà depuis de nombreuses années, notamment depuis 2006 avec le concept qui a été élaboré effectivement par la commission. Depuis 5 ans, c'est 4 centres de jour, 27 places qui ont été mises à disposition, c'est dire que déjà nous avons entrepris toute une série de démarches. Nous sommes actuellement en train d'élaborer une planification cantonale en cours dont l'objectif est de mieux cerner les besoins des personnes en situation de handicap, notamment en raison de leur âge, de leur vieillissement mais aussi en raison du vieillissement de leurs proches, car effectivement, c'est une problématique que nous devons prendre en compte, la situation évolue et là c'est une réponse différente qui doit être apportée. Vous l'avez vu dans notre réponse, nous avons distingué les personnes en situation de handicap mental et psychique. Les réponses sont quelque peu différentes et pour nous c'est extrêmement important d'avoir une réponse personnalisée aux besoins de chaque personne en situation de handicap, tant les besoins sont différents. Qu'elles vivent à domicile ou en institution, c'était pour nous un élément important, et c'est important de dire que nous souhaitons que les personnes en situation de handicap vieillissantes puissent être maintenues dans leur milieu de vie. Milieu de vie peut vouloir dire le domicile mais peut aussi vouloir dire l'institution et ce n'est pas juste que dans nos réflexions nous disions qu'une personne qui aurait vécu toute sa vie en institution pour personnes handicapées, qui s'est habituée aux personnes d'encadrement, qui a tout son lien social, son réseau social dans l'institution et dans l'endroit où elle vit, qu'à l'âge de 65 ans, elle devrait peut-être rentrer dans un EMS qui est à l'autre bout du district ou du canton, selon les réponses que les EMS pourraient apporter.

Maintenir les personnes en situation de handicap dans leur milieu de vie et avoir une réponse adaptée. Pour les personnes en situation de handicap mental qui vivent en institution, lorsqu'elles vieillissent, elles sont intégrées, on adapte la situation dans l'institution, elles peuvent rester dans l'institution et peuvent vivre leurs derniers jours dans l'institution. Notre problème, c'est notamment pour les personnes qui sont dans les homes sans occupation et les personnes qui sont à domicile, effectivement, c'est important qu'il y ait des centres de jour pour que les personnes à 65 ans qui ont encore des compétences – elles ne peuvent plus forcément aller dans les ateliers dits de production, mais c'est extrêmement important qu'on ait une réponse pour ces personnes-là dans des centres de jour, ça répond aux besoins de la personne, c'est aussi une occupation, une prise en charge effectuée dans la journée, mais c'est aussi un soutien pour les proches qui sont ainsi aidés dans l'accompagnement des personnes.

Nous n'avons pas bloqué les projets, je vous l'ai dit, depuis cinq ans, il y a 27 places qui ont été ouvertes dans les centres de jour, avec une assez bonne couverture du territoire. Nous avons actuellement deux projets que nous avons acceptés, c'est 15 places qui vont s'ouvrir prochainement, dix à la SSB Tafers, 5 à la Belle Etoile à Châtel. Dans le cadre de ce projet, nous ouvrons 14 places, deux fois 7 places en institution-home avec occupation aussi à la SSB Tafers, ce qui permettra de répondre aussi aux besoins de per-

sonnes vieillissantes et nous avons encore un projet à l'étude à la Colombière à Misery pour 10 places. En ce qui concerne les personnes en situation de handicap psychique, là aussi nous avons prévu une nouvelle structure résidentielle de 7 places dont 2 en foyer de jour, donc nous ne bloquons pas les projets, nous analysons les demandes qui sont faites actuellement, nous savons que cela correspond à un besoin. Pour le projet de la SSB Tafers, le projet qui a été déposé en 2008 est un projet tout à fait différent, nous avons travaillé avec l'institution, nous avons réfléchi avec eux en leur disant, nous avons la problématique des personnes en situation vieillissante, nous voulons répondre à cette problématique-là, il faut adapter votre projet à cette problématique-là, et le projet a évolué.

Je crois pouvoir dire aujourd'hui que la SSB Tafers, qui a posé sa première pierre vendredi passé, construit effectivement un projet qui répond parfaitement aux besoins de la personne en situation de handicap vieillissante, qui s'est fait en parfaite collaboration avec la Direction de la santé et des affaires sociales et de l'institution et qui est une réponse parfaitement adéquate aux besoins des personnes. Si nous avons proposé, dans le cadre de la motion, de prendre ces réflexions et de les inscrire dans les réflexions que nous avons déjà dans le projet sénior-plus et le projet de nouvelle législation sur les personnes handicapées, c'est bien sûr que nous réfléchissons déjà à ces problématiques-là. Nous travaillons déjà, nos groupes de travail sont déjà sur ces problématiques. M. Thomet, M^{me} Stempfel, qui font partie de ces groupes de travail, le savent. Et si nous avons dit que nous ne souhaitons pas avoir dans la base légale une inscription particulière, c'est que nous entendons bien prendre en compte l'ensemble du parcours de vie de la personne en situation de handicap. Il y a des réponses qui doivent être apportées pour les enfants, pour la période adulte, pour la période 65 ans, quand on n'est pas encore forcément en âge d'EMS et la problématique lorsqu'il y a vraiment des besoins de type EMS et là nous devons pouvoir adapter, nous entendons avoir une réponse adéquate pour les personnes en situation de handicap.

Je me joins aux propos de M^{me} la Députée Claire Peiry-Kolly, j'aimerais aussi vraiment comme elle saluer la qualité de l'accueil dans nos EMS et dans nos institutions. Il font un travail fantastique et c'est vrai que les foyers de jour du type de celui de Farvagny et des 6 autres foyers de jour en EMS sont une réponse parfaitement adéquate pour soulager aussi les proches aidants et c'est ce genre de réponse que nous devons apporter pour permettre un maintien à domicile. Si nous avons dit que dans la politique des personnes âgées et en situation handicap nous souhaitons offrir une possibilité aux personnes de rester à domicile, nous devons bien sûr offrir toute la panoplie d'offres pour qu'elles permettent de répondre à cela, on ne peut pas simplement dire qu'il faut rester à la maison. On doit effectivement développer foyers de jour et aide et soin à domicile et aussi trouver les pistes pour soulager et soutenir les proches comme l'ont relevé M^{mes} et M. les Députés Mutter, Rey et Stempfel. C'est extrêmement important qu'on ait ce soutien et dans le cadre de nos projets de loi, nous allons prendre les dispositions nécessaires pour offrir des mesures d'aide et de soutien

à domicile pour les personnes bien sûr mais aussi pour leurs proches. C'est avec ces remarques que je vous remercie d'accepter la motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 95 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Deschenaux (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Neuhaus (SE, PDC/CVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadori (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 95.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion M1090.10 Bruno Fasel/Hans-Rudolf Beyeler (prestations complémentaires pour les familles à bas revenus)¹

Prise en considération

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). In der Familie muss beginnen, was der Gemeinde, dem Kanton und dem Land nützen soll. Ich möchte der Frau Staatsrätin für die Antwort und die Unterstützung unserer Motion ganz herzlich danken. Und wir sind auch mit der Verlängerung bis zum 30. Juni 2012 einverstanden.

¹ Déposée et développée le 17 mars 2010, BGC p. 355; réponse du Conseil d'Etat le 22 septembre 2010, BGC p. 1476.